

Comité Départemental du jeu d'Échecs de Loire Atlantique

<https://sites.google.com/site/cdje44/>



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1^{er}

Le CDJE 44 organise le championnat départemental d'échecs individuel jeunes 44 (qualificatif pour le championnat de ligue) les 2 et 3 décembre 2023 à Saint-Nazaire, Loire Atlantique (44).

Article 2 : Organisation du championnat U8 Petit(e)-Poussin(e) et U10 Poussin(e)

Dimanche 3 décembre 2023 rencontres poussins (U10) et petits poussins (U8), licence B minimum.
Nombre de rondes : 7.

Article 3 : Appariement

Les appariements sont effectués selon le système suisse standard, avec le logiciel PAPI version 3.3.6
L'appariement officiel est affiché sur le lieu du tournoi 5 minutes avant le début de la ronde et après vérification par les joueurs des résultats affichés de la ronde précédente.

Article 4 : Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E), en vigueur à la date du championnat, et sont applicables à toutes les parties.

Article 5 : Droit d'inscription

Chaque joueur devra s'acquitter de 3€

Article 6 : Cadence

La cadence par joueur est de 15 minutes + 5 secondes d'incrément par coup joué.
La notation des parties n'est pas obligatoire.

Article 7 : Départage

Le Départage des ex æquo se fait de la manière suivante :
Buchholz tronqué, Buchholz et Performance (l'ordre du classement figurant sur les grilles du logiciel PAPI faisant foi).

Article 8 : Lieux, dates et horaires

Les parties se jouent à la Soucoupe ; 1 avenue Léo Lagrange à Saint-Nazaire.
Contrôle des licences et pointage des joueurs dimanche 13 novembre de 9 heures à 9 heures 30.
R1 à 10h, R2 à 11h, R3 à 12h, R4 à 14h, R5 à 15h, R6 à 16h, R7 à 17h.
Palmarès : 18h15.

Article 9 : Délai autorisé

A partir de l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre, les joueurs disposent d'un délai de 10 minutes avant de perdre par forfait.

L'article A.4 des Règles des Échecs Rapide s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Article 10 : Mixité

Les tournois U8 et U10 se dérouleront en mixte.

1) Si une joueuse choisit de jouer en Mixte :

Elle sera classée comme Mixte et non comme Féminine. Elle perd de facto la possibilité de se qualifier directement pour la phase suivante en Féminine. Elle doit donc faire la moitié des points +1 pour se qualifier au championnat de Ligue jeunes. Si elle y arrive, elle aura toujours le choix de s'inscrire soit en Mixte, soit en Féminine pour le championnat de Ligue jeunes.

2) Si une joueuse choisit de jouer en Féminine :

Elle sera classée en Féminine et non en Mixte. Elle doit donc faire la moitié des points +1 pour se qualifier au championnat de Ligue jeunes. Néanmoins, les 5 meilleures joueuses seront qualifiées, les suivantes sont repêchables. On enlève de la liste des féminines celles qui ont choisi de jouer en Mixte. Les féminines doivent remplir la fiche « choix de la joueuse » avant le début de la compétition.

Article 11 : Organisateur et arbitre

Organisateur : CDJE 44 représenté par Blandine AMOSSE

Arbitre principal : Rénaud NOBLET – Arbitre Fédéral Open 2.

Arbitre adjoint : Blandine AMOSSE – Arbitre Fédéral Open 1.

Article 12 : Conduite des joueurs

Avant la partie :

- Les joueurs vérifient la position des pièces, l’affichage des pendules et le choix de leur couleur.

Après la partie : Sitôt celle-ci terminée !

- les 2 joueurs remettront les pièces sur leur échiquier.

- le gagnant ou le joueur avec les Blancs en cas de partie nulle lève la main pour donner le résultat à l’arbitre.

- La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte des joueurs d'échecs (voir annexe). Tout comportement incorrect, y compris à l’extérieur (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l’exclusion du tournoi. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

- La présence de matériel électronique dans la salle de jeu est prohibée.

- Un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission de l’arbitre et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.

- Il convient d’éviter toute conversation ou lecture suspecte.

- Les joueurs inscrits peuvent solliciter auprès de l’arbitre principal une ou plusieurs absences. Dans ce cas ils ne sont pas appariés pour la (les) ronde(s) concernée(s).

- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés (chapitre D Règle d'appariements Livre de l’Arbitre).

Article 13 : L'inscription au Championnat départemental individuel jeunes 44 implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

L’organisateur

L'arbitre

Annexe

CHARTRE DU JOUEUR D'ECHECS

JE RESPECTE LES REGLES

- Les règles doivent être appliquées de **bonne foi**.
- Le résultat de la partie doit être acquis **loyalement**.
- Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un **réel affrontement sur l'échiquier**.

JE RESPECTE L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à la **tricherie**.
- Respecter l'adversaire, c'est **éviter de le déranger**.
- Respecter l'adversaire, c'est être **poli**.

JE RESPECTE L'ARBITRE

- L'arbitre dispose de toute **l'autorité** nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- L'arbitre est le **représentant officiel de la F.F.E** sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur doit **obtempérer** mais il peut déposer un **appel**.

JE RESPECTE L'ORGANISATEUR

- Le joueur **concourt à la bonne tenue** de la compétition.
- Le joueur se conforme au **Règlement Intérieur** affiché dans l'aire de jeu.
- Le joueur d'échecs est **un sportif** !

**NE PAS RESPECTER CETTE CHARTE :
C'EST S'EXPOSER A DES PENALITES SPORTIVES OU A DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES**